

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Octobre (24/10/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, **Conseillers Municipaux**

ETAIT REPRESENTE :

M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), **Conseiller Municipal**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

ETAIENT ABSENTS :

Mme Nicole STOCCO, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 25 OCT. 2013

CASTELSARRASIN - 82

VOEU

24 – 24 Octobre 2013

VOEU CONCERNANT LES DIFFICULTES DES CHASSELATIERS

Le conseil municipal est très attentif à la situation des chasselatiers :

- Le chasselas est un produit emblématique qui contribue à la notoriété de Moissac
- Les difficultés financières des chasselatiers ont des conséquences néfastes sur l'économie locale.

Pour ces raisons, le maire et le conseil municipal de Moissac assurent de leur entière solidarité les producteurs de chasselas, victimes d'aléas climatiques et d'une conjoncture économique très défavorable.

Le maire et le conseil municipal de Moissac feront tout ce qui est en leur pouvoir pour aider cette profession et demandent aux pouvoirs publics, à l'Etat, mais aussi au Conseil général et au Conseil Régional de prendre toutes les dispositions susceptibles de la sortir de cette mauvaise passe.

Ce vœu est transmis à tous les maires et conseillers généraux de la zone d'appellation à qui nous demandons de s'associer à ce vœu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour copie conforme

Moissac le 25 octobre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 25 OCT. 2013

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :